



## Irrecevabilité d une plainte avec constit partie civile

Par **Poum**, le **20/07/2022** à **11:25**

Bonjour

Jai reçu une ordonnance d irrecevabilité de ma plainte avec constitution de partie civile jai fais appel ds les 10jours auprès du doyen des JI et jai un doute sur le delai imparti à la justice pour répondre par LRAR

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le **20/07/2022** à **15:24**

Bonjour,

comment avez-vous porté plainte? Par écrit au parquet ou vous avez fait une déposition en bureau de police?

Je ne comprends pas votre procédure.

À toutes fins utiles, procédure de la plainte du début à la fin, voici :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20798>

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006167422/#L](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006167422/#L)

Par **Poum**, le **20/07/2022** à **16:36**

J ai déposé plainte auprès du procureur en janvier 21 puis article 85 du cpp 3 mois plus tard 1/mai je me porte partie civile +dommages &pesetas

En avril 22 un juge via recommandé sans accusé réception m a posé 2 questions pour savoir en quoi c'était du pénal déjà...j'y ai dit qu' en 2007 le doyen des j'ai jugé ma plainte recevable mais avait fixé une caution à 4 chiffres (le con enfin l'escroc?)

De plus dans ma plainte de janvier 21 Je prenais bien soin de rappeler que les photos d'huissier de mon deuxième huissier accablants mon premier huissier bref ces photos avaient disparues à l'étude?

Bref le 6 juillet dernier je reçois une ordonnance d'irrecevabilité de plainte avec constitution de partie civile et ma question est de savoir le temps dont dispose la justice 'Française' pour étudier mon appel